



COMITÉ TECHNIQUE DU 26 septembre 2013

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le vingt-six septembre deux mille treize, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. MOLL Hubert.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes RAPIN Yveline, PRIOUX Jeanne
MM. LAMBERT Michel, BESNIER Guy, FORVEILLE Jean-Paul

Représentants des agents :

Mmes OGER Carine, BIGOT Véronique
MM. NOEL Eric, JANVRIN Gildas, ROUE Yann

CDG 53 :

MM. GAREL Arnaud, GOMBERT Louis, SIMON Geoffroy, Mme DUVAL Martine

Absents excusés :

Représentants des élus : MM. RAVE Jean-Noël remplacé par M. BESNIER Guy, SCHMITT Alain, DILIS Alain

Représentant des agents : Mme MESNAGER Laurence, M. BRINDEAU André.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : M. LAMBERT Michel
- secrétaire-adjoint : Mme BIGOT Véronique

Approbation du procès-verbal réunion du 6 juin 2013

Le procès-verbal de la réunion est approuvé à l'unanimité.

Dossiers à examiner

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.D.G. 53	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> Le CDG sollicite l'avis du comité technique sur la participation au financement de la protection sociale complémentaire - prévoyance, au titre de la labellisation, à compter du 1er juillet 2013. Le montant de l'aide sera de 15 euros net maximum par agent.	Avis favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

Pour faire suite à la demande d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe qui va être recruté à la ville de Laval à raison de 10h hebdomadaires à compter du 01.09.2013, la C.C. de l'Ernée va diminuer son temps de travail de 20h à 10h hebdomadaires à compter du 01.09.2013. Cette modification entraîne la suppression du poste à temps complet et la création d'un nouveau poste à 10h hebdomadaires.

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

Pour faire suite à la demande d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, qui va être recruté à la ville de Laval à raison de 3h hebdomadaires à compter du 01.09.2013 et afin de respecter le cumul d'heures réglementaire (115%) du fait de ses différents employeurs, la C.C. de l'Ernée va diminuer son temps de travail hebdomadaire de 13h45 mn à 12h à compter du 01.09.2013. Cette modification entraîne la suppression du poste à 13h45 mn hebdomadaire, et la création du nouveau poste à 12h hebdomadaire.

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

La collectivité sollicite l'avis du Comité Technique sur la suppression d'un emploi d'assistant d'Enseignement Artistique en CDI à 10h hebdomadaires à compter du 01.09.2013, suivie d'une création de poste sur ce même grade à 13h hebdomadaires.

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet à compter du 01.10.2013, suivie de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe, suite à la réussite au concours.

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

Compte tenu de la vacance du poste au 31.08.2013 et pour tenir compte des mouvements de personnel intervenus dans le cadre de la rentrée 2013/2014 de l'école de musique, l'avis du comité technique est sollicité pour supprimer un poste d'AEA Principal de 2ème classe à temps complet et créer un poste d'AEA Principal de 2ème classe à 12 heures hebdomadaires, à compter du 01.09.2013.

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Considérant les inscriptions d'élèves pour la rentrée 2013/2014 à l'école de musique, l'avis du Comité Technique est sollicité pour supprimer un poste d'AEA à 4h30mn hebdomadaires et créer un poste d'AEA à 5h hebdomadaires à compter du 01.09.2013.

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Considérant les inscriptions d'élèves pour la rentrée 2013/2014 à l'école de musique, l'avis du Comité Technique est sollicité pour supprimer un poste de PEA Classe normale à 1h30mn hebdomadaire et créer un poste de PEA classe normale de 2h hebdomadaires à compter du 01.09.2013

Communauté de communes de l'Ernée Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Considérant la vacance du poste au 31.08.2013, des inscriptions d'élèves pour la rentrée 2013/2014 et afin de dissocier deux disciplines préalablement dispensées sur ce poste, le Comité Technique est sollicité pour supprimer un poste d'AEA Principal de 1ère classe à 12h45mn hebdomadaires et créer en lieu et place 2 postes dont un d'AEA Principal de 1ère classe à 2h hebdomadaires et un d'AEA à 8h30mn hebdomadaires à compter du 01.09.2013.

Communauté de communes du pays de Loiron Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action Avis favorable à l'unanimité
La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son document unique d'évaluation des risques professionnels qui a été réalisé avec l'aide des techniciens hygiène et sécurité du CDG 53-SPAT.

Communauté de communes du pays de Loiron Taux de promotion Avis favorable à l'unanimité
Il est proposé de fixer à 100 % le taux de promotion du cadre d'emplois des Techniciens Principaux de 2ème classe permettant l'accès au grade d'avancement de Technicien Principal de 1ère classe, pour l'année 2013.

Commune Ampoigné Taux de promotion Avis favorable à l'unanimité
Suite à l'avancement de grade demandé d'un adjoint administratif territorial de 1ère classe depuis le 1/12/2007 pour un avancement possible au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 1/12/2013, suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, à compter du 1er décembre 2013.

Commune Andouillé	<u>Taux de promotion</u> Détermination d'un taux de 100% pour le grade de rédacteur principal 2ème classe à compter du 1er juillet 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Andouillé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, suivie de la création d'un grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, pour permettre un avancement de grade de l'agent à compter du 1er avril 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Andouillé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, suivie d'une création d'un poste au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, pour permettre un avancement de grade	Avis favorable à l'unanimité
Commune Andouillé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps complet, suivie d'une création d'un poste au grade d'adjoint technique 1ère classe, à temps complet, pour permettre un avancement de grade, à compter du 1er avril 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Andouillé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste au grade de rédacteur à temps complet, suivie d'une création d'un poste au grade de rédacteur principal 2ème classe, à temps complet, pour permettre un avancement de grade, à compter du 1er juillet 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite au départ en retraite de l'actuelle secrétaire générale des services au 1er Juillet 2013, suppression du poste d'Attaché principal au 30 Juin 2013 et création d'un poste d'Attaché territorial à compter du 1er Juillet 2013 à temps complet.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires mis en place à compter de la rentrée de septembre 2013, la collectivité ne souhaite pas recruter mais augmenter le temps de travail de 3H45mn, d'un agent titulaire employé à temps non complet aux services scolaire et péri-scolaire. L'avis du comité technique est sollicité pour la suppression du poste d'adjoint technique de 1ère classe à 31h15, annualisé suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à 35h, annualisé.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Bais	<u>Réorganisation des services</u> L'avis du CT est sollicité, dans le cadre de l'application des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013. Les agents des services scolaire et péri-scolaire vont se voir changer leur planning de travail. Ils gardent les mêmes taux horaire mais les heures sont réparties différemment (plus d'heures en période scolaire et moins d'heures en période de petites et grandes vacances). Les agents ont donné leur accord.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<u>Document unique - Subventions FNP</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la validation du Document Unique et sur le plan d'actions de prévention, à compter du 1er juillet 2013. Le document unique a été réalisé avec l'aide des techniciens hygiène et sécurité du CDG 53-SPAT.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<u>Taux de promotion</u> Suite au tableau de proposition d'avancement de grade en 2013 par la CAP, nous sollicitons l'avis du comité technique sur la fixation d'un taux de promotion à 100% pour le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 1er octobre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite à la proposition d'avancement de grade par la CAP pour l'année 2013, nous sollicitons l'avis du comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique de 1ère classe et la création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 1er octobre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<u>Taux de promotion</u> Suite à l'arrêté 2013-51 du CDG53 portant liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise par voie de promotion interne, nous sollicitons l'avis du Comité Technique sur un taux de promotion à 100% pour le grade ci-dessus indiqué.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite à l'arrêté n°2013-51 du CDG53 portant liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne, nous sollicitons l'avis du comité technique sur la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème Classe et la création du poste d'agent de maîtrise, à compter du 1er octobre 2013.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Ballée	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></p> <p>Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire - décret n° 2011-1474 du 8.11.2011 - à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la labellisation.</p> <p>Le montant de la participation correspond à 50% de la cotisation avec un maximum de 10 euros par mois, par agent.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chailland	<p><u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action</u></p> <p>La collectivité informe le comité technique qu'elle va solliciter une aide du FNP pour la réalisation du document unique.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Châlons-du-Maine	<p><u>Réorganisation des services</u></p> <p>L'application de la réforme des rythmes scolaires à compter du 1er septembre 2013, nécessite une réorganisation du poste de travail de l'adjoint technique de 2ème classe (non titulaire) chargé du ménage de l'école et de l'aide à la distribution des repas à la cantine scolaire.</p> <p>Son temps de travail passe de 16h15 mn par semaine à 16h32 mn, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2013. Ses horaires de travail sont répartis sur 4 jours 1/2 au lieu de 4 jours. De ce fait, l'agent travaillera le mercredi de 11h45 à 13h10 en sus des lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'agent a donné son accord le 6 juillet 2013 à cette modification de planning et à l'augmentation de son temps de travail. Cet agent est en CDI depuis le 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Châlons-du-Maine	<p><u>Réorganisation des services</u></p> <p>L'application de la réforme des rythmes scolaires à compter du 1er septembre 2013, nécessite une réorganisation du poste d'adjoint technique territorial 2ème classe titulaire, faisant fonction d'ATSEM.</p> <p>Son temps de travail passe de 27h15 mn à 27h45 mn au 1er septembre 2013, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2013.</p> <p>Ses horaires de travail sont répartis sur 4 jours 1/2 au lieu de 4 jours actuellement. De ce fait, l'agent travaillera le mercredi de 8h30 à 11h 45 mn en sus des lundi, mardi, jeudi et vendredi.</p> <p>L'agent a donné son accord le 12 juillet 2013 à cette modification de planning et à l'augmentation de son temps de travail.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Champéon	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> Avis sur la participation de la collectivité, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture prévoyance (maintien de la rémunération - invalidité - décès). Il sera versé une participation mensuelle pouvant aller jusqu'à 30 euros net par mois, par agent.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chantrigné	<u>Réorganisation des services</u> Modification du temps de travail d'un agent technique de 22/35ème à 28/35ème, suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires (temps de travail annualisé). Suppression du poste d'adjoint technique du 2ème classe (22/35ème) à compter du 1er septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chantrigné	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression de l'emploi d'un agent technique de 2ème classe (à temps incomplet (32,5/35ème) à compter du 1er septembre 2013, suivie d'une création d'emploi d'agent technique de 1ère classe sur le même temps de travail : avancement de grade de l'agent.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Colombiers-du-Plessis	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps incomplet (17,5/35ème) à compter du 1er janvier 2013, suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps incomplet (17,5/35ème), suite à la réussite de l'agent à un examen professionnel.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Colombiers-du-Plessis	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe suivie de la création du poste de rédacteur principal de 1ère classe suite à avancement de grade.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Couesmes-Vaucé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à compter du 1/07/2013 suivie de la création d'un poste d'ATSEM - 28 h/semaine à la même date. L'agent a passé avec succès le concours.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Courbeveille	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite à fin de CDD au 31.08.13, suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe contractuel suivie de la création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe contractuel (21h/semaine) à compter du 01.09.2013.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Courbeveille	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite à une redistribution des tâches entre agents, augmentation de la durée hebdomadaire de travail de ce poste d'adjoint technique 2ème classe, à compter du 01.09.2013 (10 h au lieu de 8 h 30/semaine).	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	--	------------------------------

Commune Crennes-sur-Fraubée	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (21h/sem) en raison d'un départ à la retraite à compter du 1er mai 2013, suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique (15 h/sem) à compter de cette même date. L'agent recruté est actuellement en contrat pour 6 mois et est déjà titulaire d'un poste sur une commune voisine, à raison de 24 h/semaine.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------------	--	------------------------------

Commune Entrammes	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, suppression de l'emploi d'adjoint du patrimoine 1ère classe à 28.00 h par semaine suivie de la création de ce même poste à 32h/semaine, à compter du 1er septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
-------------------	---	------------------------------

Commune Entrammes	<u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action</u> La commune d'Entrammes sollicite l'avis du CTP sur le DU et le plan d'action correspondant.	Avis favorable à l'unanimité
-------------------	--	------------------------------

Commune Fromentières	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> La collectivité sollicite l'avis sur l'augmentation de l'horaire de travail d'un adjoint technique de 2ème classe (agent en charge accueil péri-scolaire, fonction ATSEM, TAP) suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire et à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires : horaires portés de 56,85 h/mois à 139,62 h/mois à compter du 1er septembre 2013 (soit 32,22 h/hebdomadaire).	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	---	------------------------------

Commune Fromentières	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> La collectivité sollicite l'avis sur l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 2ème classe titulaire (aide cantine, écoles, animatrice ALSH, TAP) suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire et à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires : horaires portés de 103,13 h/mois à 142,61 h/mois à compter du 1er septembre 2013 (soit 32,91 h/hebdomadaire).	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	--	------------------------------

Commune Fromentières	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> La collectivité sollicite l'avis sur l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2ème classe titulaire (fonction ATSEM classe maternelle, accueil périscolaire et ménage) suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire et à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires: horaires portés de 90,57 h/mois à 123,94 h/mois à compter du 1er septembre 2013 (soit 28,60 h/hebdomadaire).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gastines	<u>Document unique - Subventions FNP</u> La collectivité informe le comité technique qu'elle sollicite les aides du FNP pour la réalisation du document unique de la collectivité.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gennes-sur-Glaize	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la participation de la commune à hauteur de 6 € net par mois, par agent à temps complet, à compter du 1er janvier 2014.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gennes-sur-Glaize	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression de poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013, suite à un avancement de grade de l'agent.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gennes-sur-Glaize	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> La collectivité sollicite la suppression de poste d'adjoint technique de 2ème classe suite à un avancement de grade de l'agent, à compter du 1er mai 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gennes-sur-Glaize	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression de poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013, suite à un avancement de grade de l'agent.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Houssay	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et à la demande de l'agent, le poste d'ATSEM 1ère classe passera de 30 heures à 20 heures/semaine. Création d'un 2ème poste d'ATSEM à raison de 22 heures/semaine, à compter du 1er septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Houssay	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Modification tableau des effectifs : création d'un grade de rédacteur et suppression du grade d'adjoint administratif principal 1ère classe suite à promotion interne, à compter du 1er décembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Houssay	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Avancement d'un agent au grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe, et suppression de l'emploi d'agent spécialisé de 1ère classe, avec effet au 1er décembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Houssay	<u>Taux de promotion</u> La commune sollicite l'avis du comité technique sur la détermination des taux de promotion pour le grade suivant : ASEM principal de 2ème classe : 100%.	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Baconnière	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe suivie de la création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1er janvier 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Baconnière	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste de rédacteur chef, à compter du 1er novembre 2011. L'agent avait été promue à cette même date, au grade d'attaché, suite à un avancement de grade.	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Bazoge-Montpinçon	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe contractuel 15,38/35ème remplacé par un CDI à compter du 1er septembre 2013 (15,38/35ème).	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Bazoge-Montpinçon	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe 16 h 79 suivie de la création d'un poste en CDI à compter du 1er septembre 2013 (16,79/35ème).	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Bigottière	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er août 2013, suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe (avancement de grade, suite à la réussite à un examen professionnel).	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Gravelle	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> A compter du 1er novembre 2013, l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe titulaire à temps non complet, va passer de 22h30 à 25h10/semaine suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, après un nouveau calcul de l'annualisation du temps de travail.	Avis favorable à l'unanimité

Commune La Gravelle	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, le temps de travail d'un adjoint technique 2ème classe contractuel va passer de 5,17 à 12,17/35ème, à compter du 1er novembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Laubrières	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression de l'emploi d'adjoint technique de 4 heures hebdomadaires suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent de 9 heures hebdomadaire, à compter du 1er octobre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	<u>Taux de promotion</u> Avis sur la détermination du taux de promotion à 100 % sur le grade d'agent de maîtrise principal, à compter du 1er juillet 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	<u>Taux de promotion</u> Avis sur la détermination du taux de promotion sur le grade d'adjoint technique principal à 100%, à compter du 1er juillet 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la participation de la commune à hauteur de 5 euros net/agent temps plein/mois à la Prévoyance - maintien de salaire dans le cadre de la labellisation, à compter du 1er octobre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Livet-en-Charnie	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> Le conseil municipal souhaite participer financièrement dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par agent. Il sera versé à compter du 1er janvier 2014, une participation mensuelle correspondant à la cotisation due à hauteur de 15 euros net maximum par agent à temps complet, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un contrat labellisé.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Louvigné	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Dans le cadre de l'aménagement de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013, les deux ATSEM vont intervenir pour l'animation des activités péri-éducatives (TAP). Leur temps de travail se trouve donc aménagé en conséquence. Leur poste à 26h chacune va être supprimé pour la création de deux postes à 31h (temps annualisé). Les agents ont donné leur accord.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Louvigné Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Dans le cadre de l'aménagement de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013, les deux ATSEM vont intervenir pour l'animation des activités péri-éducatives (TAP). Leur temps de travail se trouve donc aménagé en conséquence. Leur poste à 26h chacune va être supprimé pour la création de deux postes à 31h (temps annualisé). Les agents ont donné leur accord.

Commune Louvigné Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Dans le cadre de l'aménagement de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013, l'adjoint d'animation de 2ème classe en charge de l'accueil périscolaire devra également intervenir pour l'animation des activités péri-éducatives (TAP).

Afin de lui proposer un poste à temps complet, la Commune a décidé de remettre en service la bibliothèque municipale qui était en sommeil depuis 2009 ainsi que le service communication (avec le suivi du site internet, la communication et les relations avec la presse).

Son temps de travail se trouve donc aménagé en conséquence. Son poste à 12h (temps annualisé) va être supprimé pour la création d'un poste à temps complet à compter du 1er septembre 2013. L'agent a donné son accord.

Commune Louvigné Règlement intérieur Avis favorable à l'unanimité
La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les modifications suivantes de son règlement intérieur :

- organisation du personnel communal dans le cadre de la réforme sur l'aménagement des rythmes scolaires au 1er septembre 2013,
- création d'un poste d'attaché au 1er août 2013,

Il y a lieu de modifier l'organigramme du règlement intérieur, et de revoir le régime indemnitaire (révision IFTS suite à la création d'un poste d'attaché et institution IAT pour adjoint d'animation).

L'IFTS est mise en place à compter du 1er août 2013.

Bénéficiaires : attaché territorial (IFTS 2ème catégorie)
et rédacteur principal (IFTS 3ème catégorie)

Critères d'attribution :

Le coefficient sera déterminé en fonction du niveau hiérarchique de chaque agent, son degré de responsabilité, les contraintes liées au poste notamment les contraintes horaires, le surcroît d'activité à certaines périodes de l'année, la disponibilité demandée.

Enveloppe budgétaire :

Application du coefficient multiplicateur à chaque montant de base correspondant à la catégorie de rattachement de chaque agent potentiellement bénéficiaire :

- 2,96 pour attaché territorial (maximum légal : 8)
- 3,72 pour rédacteur principal de 1ère classe (maximum légal : 8).

Montant individuel : laissé à l'appréciation du maire qui fixera le coefficient individuel, dans la limite de l'enveloppe budgétaire et des plafonds d'attribution individuelle fixés par décret.

Périodicité : versement mensuel

Modalités d'abattement : suivra le sort du traitement pour les congés de maternité, maladie, longue maladie, longue durée et accident du travail.

IAT à compter du 1er septembre 2013 : agents relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, détenant les grades d'adjoint d'animation 2ème classe

Répartition individuelle :

Coefficient multiplicateur : 6,86 (montant maximum : 8)

Critères d'attribution :

Récompenser les responsabilités particulières de l'agent dans le cadre de ses missions de coordination du service animation (accueil périscolaire et activités péri-éducatives TAP).

Montant individuel : laissé à l'appréciation du maire qui fixera le coefficient individuel, dans la limite de l'enveloppe budgétaire et des plafonds d'attribution individuelle fixés par décret.

Périodicité : mensuelle

Modalités d'abattement : suivra le sort du traitement pour les congés de maternité, maladie, longue maladie, longue durée et accident du travail.

OBSERVATION

L'arrêté du 9 février 2011 permet l'attribution de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) aux cadres d'emplois des

attachés et des secrétaires de mairie, depuis le 1er janvier 2011. L'article 40 de la Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur le dialogue social, précise que lorsqu'un corps de référence devient éligible à la PFR, les collectivités ont l'obligation de mettre en conformité par délibération, le régime indemnitaire de l'agent lors de sa première modification. La collectivité, suite à la création du grade d'attaché au 1er août 2013, aurait dû mettre en place la PFR, au lieu de revoir l'IFTS. Avis favorable à l'unanimité, pour l'IAT et pour le nouvel organigramme.

Commune Louvigné	<u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action</u>	Avis favorable à l'unanimité
------------------	---	------------------------------

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son Document Unique et son plan d'actions pour l'année 2013. Le DU a été réalisé avec l'aide des techniciens hygiène et sécurité du CDG 53-SPAT (dossier joint).

Commune L'Huisserie	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u>	Avis favorable à l'unanimité
---------------------	---	------------------------------

En raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est proposé à un adjoint d'animation de 2ème classe (habitant une autre commune) de travailler désormais qu'un jour/semaine scolaire au lieu de 4. Son contrat de travail est diminué (7h50 mn à 4h05 mn) mais le coût des trajets est divisé par 6. L'intéressé accepte cette modification.

Commune Marigné- Peuton	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u>	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------	---	------------------------------

Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 25 heures/semaine suivie de la création d'un poste à temps complet, à compter du 1er septembre 2013.

Commune Marigné- Peuton	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u>	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------	---	------------------------------

Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 21,60 heures suivie de la création d'un poste à 16.25/35ème à compter du 1er septembre 2013.

Suite à une réorganisation de service, le temps de travail sur le poste a diminué. l'agent (contractuel) n'a pas accepté la modification. La collectivité va devoir procéder au licenciement de l'agent suivant la procédure.

Commune Martigné- sur-Mayenne	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u>	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------------	---	------------------------------

Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet, et suppression d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe, à compter du 1er juillet 2013 (avancement de grade).

Commune Martigné- sur-Mayenne	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u>	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------------	---	------------------------------

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, et avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2013 (avancement de grade - tableau 2013).

Commune Martigné-sur-Mayenne	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er juillet 2013 (avancement de grade - tableau 2013).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Martigné-sur-Mayenne	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, à compter du 1er juillet 2013 (avancement de grade - tableau 2013).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ménil	<u>Taux de promotion</u> Avis sur le taux de promotion fixé à 100% sur le grade d'ATSEM principal 2ème classe, à compter du 1er juillet 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Mézangers	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe (contractuel) à compter du 1er septembre 2013, suivie de la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe permanent (pouvant être pourvu par un non titulaire) avec changement du temps de travail qui passe de 13.75 h à 12.50 h/semaine - suite au départ en retraite de l'agent - poste périscolaire.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Mézangers	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> A compter du 1er septembre 2013, suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe (contractuel) - aide-cantinière suivie de la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe permanent (pouvant être pourvu par un non titulaire) avec changement du temps de travail qui passe de 4.50 à 6.25 h/semaine - suite au départ en retraite de l'agent.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Mézangers	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> A compter du 1er juillet 2013, suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe suivie de la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe, 32 h/semaine (sans changement du temps de travail).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Montenay	<u>Règlement intérieur</u> La commune de Montenay sollicite l'avis du Comité Technique sur le projet de règlement intérieur à mettre en place sur la commune à compter du 26 septembre 2013. (voir document joint).	Avis favorable à l'unanimité

OBSERVATION

Les membres émettent les observations suivantes : Art.40.1 - Visites médicales remplacer "visites annuelles" par "visites bisannuelles". Pour la visite de reprise de travail, c'est après 30 jours d'arrêt consécutifs, au lieu de 21 jours. Art.42 - Conduites à tenir en cas de troubles du comportement liés à la consommation de produits toxiques Le premier paragraphe a été revu et proposé comme suit : Tout agent présentant des troubles du comportement et qui mettrait en danger sa santé, sa sécurité et celle d'autrui, devra être retiré de son poste de travail. Art.55 - Cumuls d'activités Le décret de 2003 doit être remplacé par le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires

et agents non titulaires de droit public de l'Etat et il faudrait compléter avec Le Point sur n°07/31 de juin 2007 et 08/35 de septembre 2008. Art.56-1 - Tableau d'affichage Supprimer le compte-rendu CAP (qui ne doit pas être affiché).
Observation des membres représentant les agents (CFDT) : Ils souhaiteraient qu'un panneau soit prévu pour l'affichage syndical.

Commune Montigné-le-Brillant	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Modification du temps de travail de l'emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe qui passe de 12h à 28h30 hebdomadaires à compter du 16 septembre 2013, suite au départ à la retraite d'un agent et à la réorganisation des services. La collectivité sollicite l'avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (21,5/35ème) à compter du 1er septembre 2013 (agent parti à la retraite).	Avis favorable à l'unanimité
------------------------------	---	------------------------------

Commune Montsûrs	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Création d'un emploi de rédacteur territorial (à temps complet) et avis sur la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe (à temps complet) au 1er septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
------------------	---	------------------------------

Commune Montsûrs	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Augmentation du temps d'activité d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe de 11 à 14/35ème à effet du 01/10/2013 ceci, pour répondre aux besoins dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.	Avis favorable à l'unanimité
------------------	---	------------------------------

Commune Neau	<u>Réorganisation des services</u> Avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 20/35ème suivie de la création du même poste à 25/35ème, à compter du 1er octobre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
--------------	---	------------------------------

Commune Pommerieux	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> L'agent effectuait 7 heures hebdomadaires sur un CDD. La municipalité a souhaité titulariser l'agent sur ce temps de travail complémentaire. Avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (12h45/semaine) à compter du 01/09/2013 suivie de la création du même poste à 19h45/semaine.	Avis favorable à l'unanimité
--------------------	---	------------------------------

Commune Port-Brillet	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> La collectivité sollicite l'avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 31/35ème suivie de la création d'un poste à 16/35ème. Suite à des problèmes de santé, et ayant épuisé les possibilités de temps partiel thérapeutique, un agent souhaite réduire son temps de travail, à compter du 26 août 2013.	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	---	------------------------------

Commune Port-Brillet	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique de 2ème classe, et à une réorganisation des services, suppression d'un poste de 31,5h/semaine suivie de la création d'un poste à 28h/semaine, à compter du 1er septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Port-Brillet	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste d'ATSEM à 28h/semaine suivie de la création d'un poste d'ATSEM à 31h/semaine suite au passage à la semaine scolaire de 4,5 jours, à compter du 1er septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Port-Brillet	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Du fait de la mise en place des T.A.P, augmentation du temps de travail d'un adjoint technique 1ère classe de 28h/semaine à 32h/semaine. Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Port-Brillet	<u>Taux de promotion</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la détermination du taux de promotion à 100%, sur les grades suivants : Rédacteur principal 1ère classe, adjoint technique 1ère classe, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint administratif principal de 2ème classe, ATSEM principal 2ème classe.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Renazé	<u>Suppression d'emploi sans suite</u> Dans le cadre d'une réorganisation de services, le conseil municipal a décidé de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet, sur la commune à compter du 1er septembre 2013. L'emploi est créé au CCAS.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Renazé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Le conseil municipal a décidé d'augmenter le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, portant la durée de 22h45 à 32h par semaine, à compter du 01/09/2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Renazé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Il est supprimé à compter du 1er septembre 2013, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif de 2ème classe et créé au 1er septembre, un emploi permanent à temps complet (35h) d'agent d'accueil du public qui pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint administratif 1ère ou 2ème classe ou adjoint administratif principal 1ère ou 2ème classe.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Renazé Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

Il est supprimé à compter du 1er septembre 2013, un emploi permanent à temps incomplet d'adjoint technique de 2ème classe (32 h/sem) compte tenu de l'augmentation de temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien de 22h45 à 32h. Il est créé à compter du 1er septembre, un emploi permanent à temps incomplet (22h45), d'agent d'entretien des bâtiments communaux. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint technique. 1ère ou 2ème classe ou d'adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe.

Commune Renazé Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

Il est supprimé à compter du 31 décembre 2013, un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 2ème classe. Il est créé à compter du 31 décembre, un emploi permanent à TC (35 h) d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'ATSEM 1ère classe ou ATSEM principal 2ème ou 1ère classe.

Commune Ruillé-le-Gravelais Suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité

A compter du 1er septembre 2013,

- Suppression d'un poste d'ATSEM agent de cantine et garderie à 27,43/35ème, suivie de la création du poste d'ATSEM agent de cantine et péri-scolaire à 32/35ème.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe 22,35/35ème suivie de la création d'un poste d'ATSEM à 32/35ème.
- Suppression d'un poste d'agent d'animation de 20,45/35ème suivie de la création du même poste à 28,10/35ème.
- Suppression d'un poste d'agent technique (32/35ème) suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème ou 1ère classe à temps complet.

Commune Saint-Aignan-de-Couptrain Réorganisation des services Avis favorable à l'unanimité

Avis sur la suppression du poste de secrétaire de mairie à 30 h, suivie de la création d'un poste à 25 h/semaine (modification effectuée avant recrutement de l'agent).

Actuellement, le temps de travail des secrétaires (SIAEP et MAIRIE) est difficile à quantifier :

- au 01 janvier 2014, transfert de compétences suite à la fusion Communauté de communes des Avaloirs et Communauté de Communes de Vilaines)
- recalibrage du temps de travail de la secrétaire de mairie (25h hebdomadaires au lieu de 30h, à compter du 01 octobre 2013).

OBSERVATION

Les membres représentant les agents auraient souhaité que le temps de travail soit fixé à 28h/semaine pour que l'agent puisse bénéficier de l'adhésion à la CNRACL.

Commune Saint-Calais-du-Désert	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe suivie de la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe, à compter du 1er septembre 2013, suite à avancement de grade. La collectivité sollicite l'avis sur les taux de promotion catégorie C : 100%.	Avis favorable à l'unanimité
--------------------------------	--	------------------------------

Commune Saint-Cyr-en-Pail	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression du poste contractuel d'agent technique 2ème classe à temps non complet (28h41) à compter du 1er janvier 2014 suivie de la création de deux postes d'adjoint technique à raison de 24h73 (stagiaire) et 5h56 (contractuel).	Avis favorable à l'unanimité
---------------------------	---	------------------------------

Commune Saint-Denis-de-Gastines	<u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions. Le document a été réalisé avec l'aide des techniciens hygiène et sécurité du CDG 53 - SPAT.	Avis favorable à l'unanimité
---------------------------------	--	------------------------------

Commune Saint-Georges-le-Flécharde	<u>Suppression d'emploi sans suite</u> Avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe contractuel (8h/semaine) à compter du 5 juillet 2013. L'agent n'a pas souhaité renouveler son contrat. Le poste est donc supprimé à compter du 5 juillet 2013. Un emploi "contrat d'avenir" est créé à compter du 1er septembre 2013 - 35 h.	Avis favorable à l'unanimité
------------------------------------	---	------------------------------

Commune Saint-Georges-le-Flécharde	<u>Réorganisation des services</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (agent de restauration) à 4 h/semaine suivie de la création d'un poste à 7 h/semaine, à compter du 3 septembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
------------------------------------	--	------------------------------

Commune Saint-Germain-le-Fouilloux	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> Demande d'avis sur la mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire-prévoyance qui sera égale à : - indice brut 100 à indice brut 400 : 10 euros (agent à temps plein) - indice brut 401 à indice brut 701 : 15 euros (agent à temps plein) - au-delà de l'indice brut 701 : 20 euros (agent à temps plein). La participation sera réduite proportionnellement au temps de travail de l'agent.	Avis favorable à l'unanimité
------------------------------------	--	------------------------------

Commune Saint-Germain-le-Fouilloux	<u>Réorganisation des services</u> L'animateur ne souhaite plus assurer l'animation de l'ALSH du mois de juillet au cours duquel il réalisait 190 h travaillées et annualisées. Son temps de travail a donc été recalculé à partir de la rentrée scolaire avec son accord. Il effectuera 26,75/35ème au lieu de 30,07/35ème. Le poste d'adjoint d'animation de 2ème classe (30,07/35ème) est supprimé.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<u>Taux de promotion</u> La commune sollicite l'avis du comité technique sur la détermination des taux de promotion pour les grades suivants à compter du 1er janvier 2013 : adjoint technique de 1ère classe : 100% - adjoint technique principal de 2ème classe : 100%.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<u>Taux de promotion</u> Fixation du taux de promotion à 100% pour le grade d'adjoint administratif de 1ère classe, à compter du 1er décembre 2013.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 15h/semaine suivie de la création, d'un poste d'agent technique (regroupant tous les grades de la catégorie C) à 20h/semaine.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 24h suivie d'une création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 27h (suite augmentation du temps de travail en raison de la réforme des rythmes scolaires).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Erve	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Avis sur la suppression d'un poste d'ATSEM à 18,54/35ème à compter du 1er septembre 2013. Son temps de travail est revu, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et passe à 21,35/35ème. La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les taux de promotion à 100%, catégorie B et C (voir tableaux).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	<u>Réorganisation des services</u> Augmentation temps de travail d'un adjoint technique territorial de 2ème classe de 28/35 à 33,15/35, à compter du 01.09.2013, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Loup-du-Dorat	<u>Taux de promotion</u> Avis sur la détermination du taux de promotion de l'ensemble des agents de la collectivité à compter du 1er août 2013 cadres d'emplois adjoints techniques - adjoints administratifs : 100%.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Loup-du-Gast	<u>Document unique - Subventions FNP</u> La commune de St-Loup-du-Gast projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la commune fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du comité technique de cette démarche.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Michel-de-Feins	<u>Réorganisation des services</u> L'adjoint administratif principal de première classe effectue 18,85/35ème sur la commune de St Michel de Feins et travaille également sur une autre commune de la Sarthe à raison de 14 h/semaine. Son temps de travail est augmenté de 4 h sur cette autre commune et diminué d'autant sur la commune de St Michel de Feins. Le poste à 18,85/35ème est donc supprimé à compter du 1er décembre 2013 suivie de la création du même poste à 14,85/35ème. L'agent a donné son accord.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-la-Cour	<u>Document unique - Subventions FNP</u> La collectivité informe le comité technique qu'elle va solliciter une subvention auprès du FNP pour la réalisation de son document unique avec l'accompagnement du CDG 53.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Sainte-Suzanne	<u>Suppression d'emploi sans suite</u> Avis sur la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe non titulaire, à compter du 1er septembre 2013. L'Harmonie n'est plus municipale et la compétence a été transférée au SVET des Coëvrons, puis récemment à la Communauté de communes des Coëvrons.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Senonnes	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Augmentation du temps de travail de (du) la secrétaire de mairie ou rédacteur de 21 heures à 25 heures. Avis sur la suppression du poste à 21 h, à compter du 10 octobre 2013.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Thorigné-en-Charnie	<u>Taux de promotion</u> la collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la détermination du taux de promotion pour les cadres d'emplois suivants : - adjoints administratifs : 100% - adjoints techniques : 100%	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------------	---	------------------------------

Commune Voutré	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression à compter du 1er septembre 2013, d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 13.60h dont les fonctions sont surveillance et accompagnement des enfants suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 15h hebdomadaires, suite à la réforme des rythmes scolaires appliquée dès septembre 2013 dont les fonctions sont surveillance et accompagnement des enfants à la cantine, garderie, aide-cuisine, ménage et encadrement temps d'accueil périscolaire.	Avis favorable à l'unanimité
----------------	---	------------------------------

Maison de retraite Saint-Pierre-des-Nids	<u>Plan de formation</u> Nous sollicitons l'avis du comité technique sur la participation de l'établissement au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance (perte de salaire) à raison de 7 euros net par agent, par mois qui adhèrera à un contrat labellisé.	Avis favorable à l'unanimité
--	---	------------------------------

S.I.A.E.P. de Bonchamp - Argentré Sud	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> Le Président propose que le SIAEP participe financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Il sera versé une participation mensuelle de 13 euros à tout agent à temps complet, à compter du 1er septembre 2013, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.	Avis favorable à l'unanimité
---------------------------------------	--	------------------------------

S.I.A.E.P. de Livré-la-Touche	<u>Agrément d'un maître d'apprentissage</u> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis. <u>Maître d'apprentissage</u> : Agent de maîtrise - responsable du service technique - 29 ans d'expérience dans la fonction publique. <u>Apprenti</u> : prépare le CAP constructeur en canalisation de TRAVAUX PUBLICS - 3ème SEGPA. Durée de la formation : 2 ans Centre de formation ou établissement scolaire : Centre Travaux publics de Normandie - La Plaine St Gilles - 72160 - SAINT PATERNE.	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------	---	------------------------------

S.I.A.E.P. de Loiron	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> Le président propose que le SIAEP participe financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. il sera versé une participation mensuelle de 5 euros net à tout agent, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Meslay Ouest - La Cropte - La Bazouge-de-Chemeré	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression du poste d'adjoint technique 1ère classe suivie de la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à compter du 1er avril 2013 (avancement de grade).	Avis favorable à l'unanimité
Syndicat mixte de renforcement en eau potable du Sud-Ouest Mayenne	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe suivie de la création à la même date d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, suite à un avancement de grade.	Avis favorable à l'unanimité

Commune de St ERBLON

La collectivité revoit son tableau des effectifs suite à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (3 h/semaine). Ce poste pourra être pourvu par un agent non titulaire.

SIVU Ecole de musique et de danse du Haut Maine et Pail

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la détermination des taux de promotion suivants :

Catégorie B : cadre d'emplois des assistants d'enseignemnet artistique (principal 2ème classe, principal 1ère classe) : 50%

Catégorie C : cadre d'emplois des adjoints administratifs (1ère classe, principal 2ème classe, principal 1ère classe) : 50%.

Avis favorable à l'unanimité.

Commune de GORRON

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la participation au financement de la protection sociale complémentaire dansle cadre de la labellisation à compter du 1er janvier 2014 : 11 euros net par mois, par agent à temps complet. Avis favorable à l'unanimité.

Documents Uniques et plans d'action

Geoffroy SIMON et Louis GOMBERT présentent la synthèse des documents uniques et des plans d'action des communes suivantes :

Bais - Entrammes - St Denis de Gastines - Louvigné - CC de Loiron.

Le comité technique émet un avis favorable à l'unanimité sur ces documents uniques et plans d'action.

Demande de subvention au FNP pour la réalisation du document unique

4 collectivités informent le comité technique qu'elles ont demandé une subvention pour la réalisation de leur document unique auprès du FNP :

St Loup du Gast - Chailland - Gastines - St Pierre-La-Cour.

Participation à la protection sociale complémentaire

M. GAREL informe les membres qu'au 26 septembre 2013, 49 collectivités (14,71%) ont sollicité l'avis du comité technique sur leur participation au financement de la protection sociale complémentaire, dans le cadre de la labellisation.

Prochaines réunions :

- Comité Technique en formation CHSCT : 5 décembre 2013 de 9h à 10h30
- Comité Technique : 5 décembre 2013 de 10h45 à 12h15.
- Groupe de réflexion sur le règlement intérieur CHSCT : 5 décembre 2013 à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h00.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

M. LAMBERT Michel

Mme BIGOT Véronique

M. MOLL Hubert